

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 56: L'homme qui aimait les étoiles

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Traitemen~~t~~ de choc



Les coûts de la santé ne cessent d'augmenter. 24 milliards de frs.s. ont ainsi été dépensés en 1992, les frais médicaux directs ayant à eux seuls augmenté de 9%, sans que l'on puisse imaginer parvenir à endiguer cette croissance. Deux personnes pourraient pourtant réussir là où tous les politiciens spécialistes de la santé ont échoué jusque lors. Margareta Lauterburg est la première. Auteur du rapport de la Commission des Cartels, elle préconise d'introduire la notion de concurrence entre les médecins et d'abolir le tarif unique qui lie les praticiens aux caisses-maladie. Des innovations qui devraient permettre l'économie de quelque 2 milliards de frs.s. par an et que la Commission du Conseil National (lire l'article ci-contre), qui s'occupe de la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMA), a intégré à son projet. La deuxième personne se nomme Felix Egloff. Grand patron de la caisse-maladie Helvetia, il est le maître d'oeuvre de la fusion des trois assureurs Helvetia, Concordia et KEW, qui a donné naissance à Swisscare (cf. *Messager* octobre 93). Avec ses 2,5 millions d'assurés, "il faudra bien que l'on nous écoute," explique Felix Egloff, qui estime que Swisscare pourrait réaliser 8% d'économie sur les coûts de santé. Car, outre la création de centres de soins gérés par l'assureur, Swisscare envisage de passer des conventions cadre avec les hôpitaux et d'aller acheter des médicaments à l'étranger, ce qui allégerait de 350 millions de frs.s. une facture globale de 4 milliards de frs.s. Toutes ces réflexions prouvent à quel point la distribution des rôles est en train de changer. Les interlocuteurs d'aujourd'hui risquent de ne pas être ceux de demain. Ainsi, le Concordat suisse des caisses-maladie est en voie de dissolution et il est même possible qu'il disparaisse totalement. La création de Swisscare semble en effet montrer une nouvelle voie et il est probable que d'autre caisses-maladie suivront le même chemin. Il en même pour penser qu'à long terme n'existera plus en Suisse qu'une seule caisse. Du côté des médecins, le ciel semble tout aussi gris. Le temps où médecins et caisses-maladie "s'arrangeaient" semble révolu. Désignée comme principale responsable de l'augmentation des coûts, la profession médicale ne sait quelle attitude adopter. Les dissensions, au cœur même de la profession, vont grandissantes - ne serait-ce qu'à cause de la disparité des revenus entre généralistes et spécialistes - et le principal syndicat (la FMS) est critiqué de toutes parts. Certains durcissent leur position, comme l'Association bernoise des médecins, en conflit avec les caisses-maladie du canton. Des médecins ont lancé récemment une initiative populaire pour que leur soit attribué le droit de vente des médicaments : une déclaration de guerre contre les pharmaciens en bonne et due forme. D'autres tentent de contre-attaquer, et proposent de créer eux aussi une caisse-maladie. Passeront-ils à l'acte ? ■

Vers une nouvelle loi sur l'assurance-maladie

La révision de la loi sur l'assurance-maladie a enfin passé la rampe du Conseil National. Approuvée lors du vote final par 113 voix contre 40, elle ne fait pourtant pas l'unanimité au sein des partis politiques, dont les radicaux, qui n'approuvent pas certaines options.

L'instauration de la compensation des risques entre les caisses, sans limite dans le temps, déplaît fortement aux radicaux qui craignent que cela ne fausse la concurrence tout en n'incitant pas les caisses à surveiller de près leur gestion. Autre reproche : les mesures prises pour freiner les coûts. Imposer une enveloppe budgétaire aux centres hospitaliers est une bonne chose, étendre cette pratique aux soins ambulatoires, dont les tarifs se trouvent du coup gelés, est excessif. Il faudra attendre le verdict du Conseil des Etats, qui devra se prononcer sur le projet de loi en décembre prochain. Peut-être qu'à ce moment-là, on reparlera du principe d'égalité du montant des primes pour les hommes et les femmes, puisque le National l'a refusé par 112 voix contre 70, tout comme l'introduction d'un congé-maternité de 16 semaines, renvoyé aux oubliettes... En ce qui concerne le texte du projet de loi (qui devrait entrer en vigueur, si tout va bien, le 1er janvier 1995), les modifications les plus importantes sont les suivantes. La solidarité est renforcée : l'assurance devient obligatoire, une prime unique pour les assurés d'une même caisse est instaurée, il est interdit de créer des assurances collectives plus avantageuses que les individuelles, la Confédération et les cantons ai-

deront les assurés aux revenus faibles et l'on établira le principe de prééquation financière entre caisses à bons et mauvais risques. L'assurance de base assumera : les soins à domicile, le séjour illimité à l'hôpital en division commune, une participation aux frais de cure balnéaire, aux frais de transport et de sauvetage d'urgence. Elle assumera en outre les mesures de préventions effectuées ou prescrites par un médecin, les contrôles effectués pendant et après la grossesse par un médecin ou par une sage-femme, l'accouchement à domicile, l'interruption de grossesse pour raisons médicales, les soins dentaires s'ils sont rendus nécessaires par une maladie grave et les médicines douces pour peu que leur efficacité ait été reconnue. Quant à l'assuré, il devra s'acquitter d'une franchise annuelle, de 10% des frais dépassant cette franchise et d'une taxe de séjour en cas d'hospitalisation. La loi prévoit une série de mesures destinées à freiner l'augmentation des coûts. Ainsi, un budget global pour le financement des frais médicaux et hospitaliers devrait être fixé. De plus, les tarifs médicaux qui seraient deux fois plus élevés que l'inflation pourraient être gelés. Les ententes cartellaires sont désormais interdites et le Conseil Fédéral pourra édicter des dispositions pour limiter les frais administratifs des caisses. Autre nouveauté : ce sera le Conseil Fédéral et non les cantons, qui autorisera ou non les médecins à vendre des médicaments. Enfin, les médecins-conseils verront leurs pouvoirs élargis à la surveillance des tarifs et des prestations médicales. ■



La porte étroite

La Suisse négocie ferme avec la Communauté Européenne, depuis plusieurs semaines déjà. Au tout début, il y avait la volonté de la Suisse de négocier sur quelque 16 dossiers relatifs, dans la plupart des cas, à l'Accord sur le Libre Echange conclu avec la communauté en 1972 et que le Conseil Fédéral souhaitait "compléter". Ces "compléments" concernent les règles d'origine (les négociations sont en voie d'aboutissement), le trafic de perfectionnement des textiles, les produits agricoles transformés, les marchés publics, la responsabilité du fait des produits, les règles vétérinaires, phytosanitaires, la propriété intellectuelle et les obstacles techniques au commerce. Mais, car il y a un mais, la Commission de la CE a suggéré aux Douze de n'entrer en matière que dans deux domaines: le transport routier et aérien. Cette suggestion est d'ailleurs assortie d'une condition: la Suisse doit accepter de négocier aussi sur la libre circulation des personnes. L'Accord sur le Transit, signé en janvier dernier, n'est pas remis en question. Mais les Douze, et surtout les pays du sud (Grèce, Espagne et Portugal) font pression pour que soit levée l'interdiction de passage pour les 40 tonnes, ou qu'au moins - et c'est la position de l'Allemagne - elle accorde un plus grand nombre d'exceptions. Quant aux négociations sur le transport, elles prévoient l'accès réciproque au marché: les poids lourds suisses de 40 tonnes pourraient ainsi circuler librement en Europe, chose rendue possible aujourd'hui, mais sur la base d'accords bilatéraux conclus avec les Douze et

fixant des quotas. En échange, la Suisse devrait assouplir sa position en matière de limitation aux 28 tonnes... L'accès réciproque au marché serait également de mise pour les transports aériens, ce qui permettrait à Swissair, entre autres, de prendre des passagers lors de ses escales en terre européenne. Ces deux accords auraient une durée de vie de 5 ans. Leur gestion serait confiée à un comité mixte auquel participerait la CE et la Suisse. Nul ne sait quand et comment aboutiront ces négociations. Ni si la Suisse sera obligée d'ac-

cepter d'entrer en matière sur la libre circulation des personnes, réclamées par certains pays et qui reviendrait à abolir les différents permis (B, saisonnier, frontalier) en plusieurs étapes, comme cela avait été prévu par l'Accord sur l'EEE. Mais le gouvernement fédéral, qui refuse l'isolement, n'abandonne pas et multiplie les échanges diplomatiques en envoyant, par exemple, son Président Adolf Ogi au sommet des pays francophones ou en recevant le Chancelier Helmut Kohl qui l'a assuré, le 18 octobre dernier, de son appui. ■

Un nouveau directeur pour l'Office fédéral de la culture

David Streiff succédera le 1er janvier prochain à Alfred Defago, nommé Secrétaire général du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE). Pas moins de 93 personnes avaient fait acte de candidature pour ce poste où il avait été longtemps question de nommer une femme, romande de surcroît. Iso Camartin disait récemment qu'"il fallait trouver quelqu'un de très rusé, qui parle toutes les langues nationales, qui aime les médias et qui ait le goût de l'administration". David Streiff, dont on dit qu'il a fait jusque-là un parcours sans faute, semble être l'homme de la situation. Né en 1945, originaire du canton de Glaris, il a poursuivi des études d'histoire de l'Art à Zurich puis à Vienne où il a obtenu un doctorat en 1972. Un an plus tard, il devenait le premier

directeur du centre suisse du cinéma. De 1981 à 1991, il reprendait la direction du festival du film de Locarno. Depuis 1991, il gère la Fondation suisse pour la photographie. Sa tâche à l'Office fédéral de la culture sera rude : il lui faudra défendre son Office et convaincre le Parlement de l'importance du rôle de la culture à un moment où les finances fédérales sont mal en point. Et il devra, en outre, préparer le 150ème anniversaire de la constitution fédérale, qui donna naissance à la Confédération Suisse, qui aura lieu en 1998. Il devrait être aidé en cela par Hans-Rudolf Dörig, l'actuel directeur suppléant. Ce dernier, qui avait posé lui aussi sa candidature, avait menacé de claquer la porte si celle-ci lui était refusée. Finalement, les deux hommes feront équipe. ■

NOUVELLES en brefs

RETRAIT : Les "Amis du chanvre" retirent leur initiative demandant la libéralisation de la culture, de la distribution et de l'utilisation du chanvre. Ils avaient déjà collecté 67.000 signatures, mais pour des raisons tactiques, ont jeté l'éponge : d'après eux, le peuple suisse aurait sûrement refusé l'initiative...

AIDE : Le Conseil des Etats vote une subvention annuelle de 1,1 million de frs.s. pour le Musée International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Fondation de droit privé placée sous la surveillance de la Confédération, le musée rencontre actuellement de graves difficultés financières. Quant au Comité International de la Croix Rouge (CICR), il recevra une contribution de 250 millions de frs.s. sur 4 ans.

FRONTALIERS : Désormais, les frontaliers de Suisse et d'Allemagne pourront prétendre à des prestations d'assurance-chômage dans leur pays de domicile, sans discrimination de nationalité. Le Conseil Fédéral vient d'adopter un protocole additionnel à l'accord sur les frontaliers avec l'Allemagne allant en ce sens.

FRANCOPHONIE : Une délégation suisse se rend à l'Ile Maurice pour participer, sous la houlette du Président Adolf Ogi, à la 5ème Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones. Aucun Président de la Confédération n'avait, jusque-là, participé à une telle rencontre.

NETTOYAGE : Le Palais Fédéral a donc fait toilette. Pendant que les députés siégeaient à Genève, certains lieux ont été rénovés (comme la buvette aux allures désuettées), d'autres modernisés plus radicalement. La salle du peuple disposera ainsi d'un meilleur système de traduction simultanée. Objet de longues discussions, le système de vote électronique est déjà mis en place, mais ne sera opérationnel qu'au printemps prochain.

POTS-DE-VIN : Environ 100 mil-



lions de frs.s., déposés dans des banques suisses au nom de personnes impliquées dans l'enquête "Mains propres" menée par l'administration italienne, ont été transférés en Italie. Le ministère public milanais a en effet mis au point une tactique qui lui permet d'éviter les longues et complexes demandes d'entraide judiciaire. D'après cette procédure, les titulaires des comptes suspects chargent leurs avocats de virer les sommes de Suisse en Italie. Bernard Bertossa, procureur général à Genève, se déclare en accord avec cette pratique "à condition que l'argent déposé en Suisse soit le produit de la corruption, que la victime soit l'Etat italien ou une grande entreprise et que le titulaire du compte donne l'ordre à sa banque de verser cet argent auprès d'un compte ouvert en Italie par la justice".

RÉGION : Les 14 plus grandes villes et communes de l'arc jurassien se sont constituées en "réseau des villes". Ceci afin d'accélérer la création d'une véritable région économique et culturelle sur le territoire de l'arc jurassien. Le réseau touche cinq cantons des deux régions linguistiques : Ste Croix, Vallorbe et Yverdon représenteront le canton de Vaud, Delémont et Porrentruy le Jura, Bienne, La Neuville, Moutier et St Imier parleront au nom du Jura bernois.

HORLOGERIE : Jamais à court d'idée, Nicolas Hayek, grand patron de la SMH, lance une nouvelle Swatch. En platine. Et, de même que les Swatch "légumes" ont été vendues au marché, cette nouvelle montre - cédée au prix de 2.222 frs.s. - est vendue par l'intermédiaire d'une banque, la S.B.S.... Gare à la pénurie : le tirage de cette montre a été limité à 12.999 exemplaires.

TAXE : Le Conseil des Etats approuve la révision de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire et opte pour une version plus favorable aux handicapés que ne l'était le projet du Conseil Fédéral. Il reste encore au projet à passer la rampe du

Conseil National.

VOTATIONS FÉDÉRALES : Les quatre partis gouvernementaux se disent d'accord pour une T.V.A. à 6,5%, seule condition, d'après eux, pour assainir les finances fédérales. Dans une déclaration commune, les présidents des groupes parlementaires des partis radical (PRD), démocrate-chrétien (PDC), démocrate du centre (UCD) et socialiste (PS) s'engagent donc en faveur de la T.V.A. qui sera un des objets des votations fédérales du 28 novembre prochain. Quant aux deux initiatives contre la publicité pour l'alcool et le tabac, le PRD et l'UDC se disent contre, le PS pour et le PDC ne s'est pas encore prononcé.

LIBÉRATION : La libération des otages suisses enlevés en août dernier en Turquie aura coûté 85.000 frs.s. Le rapatriement en avion aura coûté à lui seul 81.000 frs.s. Un dédommagement devrait en outre être versé aux deux parlementaires (Angeline Fanckhauser et Engen David) qui s'étaient rendus sur place.

PAYS SÛRS : Le Conseil Fédéral a ajouté la Tchéquie, la Slovaquie, l'Albanie, le Sénégal, la Gambie et le Ghana à la liste des pays qu'il considère comme "sûrs". Cette décision devrait permettre de traiter plus rapidement les demandes d'asile déposées par des ressortissants de ces pays. Pour déclarer un pays "sûr", le Conseil Fédéral se base sur une analyse politique globale et approfondie de la situation et des risques de persécution.

ANNIVERSAIRE : La "Revue militaire suisse" fête ses 138 ans de parution ininterrompue ainsi que le 25^{ème} anniversaire de l'association qui la gère. Le divisionnaire Philippe Zeller, qui commandera la division blindée I pour la dernière année avant sa transformation en brigade blindée, est élu président de l'association, en remplacement du colonel Louis Pittet.

COMMEMORATION : Le Conseil des Etats planche sur l'organisation des festivités du 150^{ème}

anniversaire de la Constitution fédérale qui aura lieu en 1998. Si on ignore encore à quoi ressembleront les manifestations, une chose est déjà certaine : il ne sera pas possible d'organiser à cette occasion une Exposition nationale.

NON : Le Conseil des Etats rejette une motion de Monika Weber demandant que le contrôle des médicaments, actuellement effectué par un Office intercantonal (d'après une Convention intercantonale signée en 1988), passe sous la responsabilité de la Confédération. La Convention intercantonale est pourtant un échec, puisque Zurich a refusé de la signer. De plus, elle n'est pas "euro" compatible. Mais les sénateurs ont refusé cette motion, au nom de la souveraineté des cantons et du fédéralisme.

GOUFFRE : Le Conseil Fédéral prévoit un déficit record de 7,1 milliards de frs.s. pour 1994. Fait inacceptable pour le Conseil des Etats, qui somme le Gouvernement fédéral de revoir sa copie à la baisse et d'économiser 700 millions de frs.s. Un exercice qui s'annonce impossible, puisque, malgré les plans d'assainissements, les dépenses continuent de croître au rythme de 8,9% alors que les recettes diminuent de 1,3%...

ÉCONOMIES : Aux CFF aussi, avec un déficit probable pour 1993 de 234 millions de frs.s., on doit économiser. D'ici six ans, le déficit de la régie devra baisser de 300 millions par an. En 1999, la part financière de la Confédération ne devrait être que de 4,6%, au lieu des 13% actuels. Pour ce faire, les recettes ne sont pas nouvelles : réduction de 11% du personnel dans les services administratifs et techniques.

SOLIDARITÉ : "Un Suisse vaut 30.000 Indiens", titre le "Journal de Genève et Gazette de Lausanne" du 10 octobre à la suite de l'action lancée par la Chaîne du Bonheur. Celle-ci a en effet récolté près de 8,5 millions de frs.s. en quelques heures, dont 75% étaient destinés à la ville de Brigue sinistrée et les 25% res-

tants pour les victimes des intempéries en Inde....

BLOQUÉS : La justice des cantons de Bâle, Genève, Lucerne, Zurich et Vaduz (Liechtenstein) bloquent une dizaine de comptes bancaires liés à l'Olympique de Marseille, sur commission rogatoire d'un juge marseillais, Pierre Philippon. Motifs de cette requête : "faux dans les titres", "abus de confiance", "banqueroute frauduleuse" ...

CROIX VERTE : Daniel Goedert, ex-numéro deux de Volkswagen, installe ses pénates à Genève, où il est, depuis le 1er novembre, vice-président de la Croix Verte Internationale présidée par Mikhaïl Gorbatchev. La CVI, fondée en avril dernier, s'est donné pour principales tâches la sensibilisation des milieux économiques et politiques et la promotion d'une nouvelle législation en matière de protection de l'environnement.

INITIATIVE : Les cantons ont décidé de passer à l'attaque. Ils viennent de créer une Conférence des gouvernements cantonaux afin de renforcer le dialogue entre eux-mêmes d'une part, avec la Confédération d'autre part (en matière européenne ou dans le domaine de l'application des lois). Cette nouvelle Conférence, présidée par le Zurichois Eric Honegger, s'ajoute à la liste déjà longue des initiatives intercantonales. Des initiatives qu'apprecie moyennement le Conseil des Etats qui voit ces démarches comme autant de défis à son autorité.

JEAN QUI PLEURE : Les viticulteurs suisses pensaient tenir la récolte du siècle. Un espoir qui avait duré jusqu'à la fin du mois d'août. Certains viticulteurs (pessimistes ou prévoyants?) ont cependant traité à ce moment-là leurs vignes contre la pourriture du raisin. Puis le mauvais temps s'est installé, pourrisant le raisin, retardant les vendanges. Les prévoyants auront, eux, sauvé une récolte qui s'annonce déjà comme une mini-catastrophe et ne restera pas dans les mémoires comme un grand millésime... ■